

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de l'intérieur

Ratification de la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle

Ratification de la «Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles», adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 20 octobre 2005. La Convention donne une base internationale contraignante au droit de tous les Etats de définir leur propre politique culturelle.

Date limite: 26 mars 2007

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne, tél. 031 322 79 82, fax 031 322 92 73, www.bak.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

3 janvier 2007

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DFI. Ratification de la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.01.2007
Date	
Data	
Seite	47-47
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 228

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.